

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE CASALABRIVA

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 15 mars 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Antoine Pascal VINCENTELLI, en son vivant retraité, époux de Madame Saintes Lucie VINCENTELLI, demeurant à CASALABRIVA (20140) route du Bas, né à MARSEILLE (13000) le 12 décembre 1925, de nationalité française, décédé à CASALABRIVA le 2 avril 2014.

Il a possédé depuis plus de trente ans,

Sur la commune de CASALABRIVA (20140) Lieudit Casalabriva, une maison d'habitation cadastrée section B numéro 339 pour 00ha 01a 90ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr